

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs : FLIELLER Catherine, BOUCHAIN Marie-Agnès, FLORENTIN Loïc, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : CAPUT Christine - CASSAGNE Philippe - DURUPT Jacques- LAURENT Anne-Françoise - LEBRUN Stéphanie - NICKLAUS Francine - SCHMIDT Hervé - Marie-Madeleine BOULIAN - Marie-Alix BAUDRY.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Yves-Marie MALARDE a donné pouvoir à Monsieur Loïc FLORENTIN, excusé.
Monsieur Pol BARAT, excusé.

SECRETAIRE : Monsieur Loïc FLORENTIN.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Lilia ESSID.

Date de convocation : le 04 juillet 2014.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2014 aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Forêt : délivrance de produits pour les besoins propres de la commune.
- S.M.I.C : demande d'adhésion de collectivités.
- S.M.D.A.N.C : demande d'adhésion de collectivités.
- C.A.U.E des Vosges : adhésion 2014.
- Personnel communal : modification de postes.
- Règlement intérieur du Conseil municipal : adoption.
- Délégations au Maire : rapport.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Informations diverses.

Questions diverses.

A 20h30, Monsieur le Maire de Monthureux-sur-Saône ouvre la séance du Conseil Municipal.

A l'ouverture officielle de la réunion du Conseil, Monsieur Régis LEURET, Président de l'association Moto Quad kart Cross, invité par Monsieur le Maire, présente aux élus la manifestation qu'il souhaiterait organiser intitulée « Challenge plein gaz » sur le terrain de quad à la Vignotte le 3 août prochain.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil, certains problèmes d'organisation ont été évoqués concernant la manifestation « Fête du quad » du 21 juin dernier, notamment la formation de poussière qui porte préjudice aux arbres fruitiers mais aussi le manque de toilettes.

Après avoir pris note de ces remarques, Monsieur Régis LEURET, le Président, propose et s'engage à arroser régulièrement le terrain afin de limiter la propagation de la poussière et d'installer un système de toilettes artisanales.

De ce fait, le Conseil émet une réponse favorable à sa demande.

Monsieur le Maire propose une réunion préparatoire en 2015 pour les prochaines manifestations de l'association.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Monsieur Régis LEURET ainsi que 3 membres de l'association venus à ses côtés qui quittent la salle.

2014-07-17-1- Forêt : délivrance de produits pour les besoins propres de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc FLORENTIN qui explique au Conseil que la commune a besoin de quelques m3 de bois pour notamment construire un endroit de stockage aux ateliers pour le sel de déneigement.

La gestion de la forêt étant confiée à l'Office National des Forêts le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à demander la délivrance des produits.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- COMMUNIQUE à l'Office National des Forêts, pour délivrance des produits correspondants, la nature et les quantités de bois nécessaires pour les besoins propres de la commune :
 - Bois de chauffage 3,9 stères issus des parcelles 40 et 41.
 - Deux bois de chêne (bois de construction ou de réparation) : 6 m3 issus des parcelles 40 et 41.
 - 1 sapin de diamètre 60 issu de la parcelle 21.

2014-07-17-2- S.M.I.C : demande d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- SIVU des Ecoles Vair- Vraine, siège RAINVILLE.
- S.I d'Assainissement de la région de Noméxy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion des collectivités précitées.

2014-07-17-3- S.M.D.A.N.C : demande d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion des communes de :

- Biécourt
- Blemerey
- Frenelle la Grande
- Frenelle la Petite
- Oëlleville
- Saint Prancher
- Totainville

(canton de Mirecourt).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des communes précitées.

2014-07-17-4- C.A.U.E des Vosges : adhésion 2014.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance reçue de Monsieur le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges qui a pour objet de promouvoir dans le Département la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et informe l'assemblée de ses missions qui sont : informer et sensibiliser, conseiller, former et rassembler les partenaires et les expériences. Le C.A.U.E met à la disposition des collectivités et des particuliers un service d'assistance architecturale et urbaine préalable aux projets de construction ou d'aménagement.

Chaque année à l'occasion de son Assemblée Générale, le C.A.U.E propose la visite d'un projet architectural. Monsieur le Maire propose aux Conseillers qui le souhaitent de s'y rendre.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a déjà fait appel au C.A.U.E, en conséquence il propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion en 2014 dont le montant s'élève à 85,00 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion à l'association **C.A.U.E.**

2014-07-17-5- Personnel communal : modifications de postes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER qui informe le Conseil Municipal qu'un de nos agents affecté à école maternelle a informé la commune de son souhait de ne plus effectuer de tâches ménagères dans les locaux de cet établissement.

Des soucis de santé ne lui permettent plus l'accomplissement de cette tâche (confirmé par le médecin du travail).

Cet agent a accepté la modification de son temps de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2014 (temps de travail actuel: 30h00- temps de travail après modification : 25h00).

De ce fait, nous avons proposé à un autre agent à temps non complet également affecté à l'école maternelle, d'effectuer l'entretien des locaux : celui-ci a accepté (temps de travail actuel : 17h30- temps de travail après modification : 22h35).

De plus, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014-2015 nécessite des aménagements de poste (école le mercredi de 08h30 à 11h30).

Il convient de modifier les durées hebdomadaires de service de ces deux emplois.

Monsieur le Maire souligne que le coût pour la Commune est inchangé.

Ces modifications sont assimilées à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elles modifient au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi, et a pour conséquence la perte de l'affiliation du fonctionnaire à la CNRACL, en ce qui concerne l'agent dont l'horaire passe de 30h00 à 25h00 hebdomadaires (seuil d'affiliation : 28 heures par semaine).

- Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de :

- supprimer l'emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe affecté à l'école maternelle créé initialement à temps non complet par délibération du 29 novembre 2002 pour une durée de 30 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe affecté à l'école maternelle à temps non complet pour une durée de 25 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2014.
- supprimer l'emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe affecté à l'école maternelle créé initialement à temps non complet par délibération du 09 décembre 1988 pour une durée de 17,50 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe affecté à l'école maternelle à temps non complet pour une durée de 22,35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2014.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis de principe de Monsieur le président du Comité Technique Paritaire en date du 02 juillet 2014,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2014-07-17-6-Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le règlement intérieur qui comporte un certain nombre de dispositions relatives au fonctionnement de l'assemblée municipale.

Ce règlement n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants mais avait déjà été établi lors de mandature précédente.

L'assemblée a pu prendre connaissance au préalable du projet.

Monsieur le Maire donne lecture intégrale du règlement, certaines modifications sont proposées et adoptées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal, après examen des dispositions du projet qui lui a été communiqué, d'adopter ce document qui pourra s'appliquer dès la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.**

2014-07-17-7- Délégations au Maire : rapport.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées B 334 et B 342- 721 Rue de la Libération -bâti -Superficie totale : 3 426 m2. Prix: 200 000,00€, frais de notaire en sus.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire a modifié ses statuts. Tous les Conseillers Municipaux peuvent désormais s'inscrire aux commissions de la Communauté de Communes. Leur candidature doit être validée par le Conseil Municipal et leur participation sera purement consultative.

La Communauté de Communes étudie l'acquisition du bâtiment de la poste pour en faire son siège social. Une visite est prévue avec les membres du bureau fin août.

Informations diverses.

Monsieur le Maire remet un organigramme du personnel communal à chaque Conseiller.

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, 2^{ème} Adjointe signale que les comptes rendus des réunions de commissions sont consultables en mairie par les Conseillers.

Questions diverses.

De Monsieur Jacques DURUPT : l'éclairage public Rue de la Libération ne fonctionne plus, où en est la remise en état ?

Monsieur le Maire informe qu'il a signé le bon de commande pour le remplacement d'une armoire électrique défectueuse (environ 3000 €). Cette armoire commande l'éclairage de tout le quartier. Les travaux devraient être réalisés prochainement.

De Madame THUILLIER Liliane : où en sont les travaux de l'air de jeux des Prussiens ? Elle signale également un trou en formation sur la route au niveau de l'air de jeux.

Monsieur le Maire informe que les travaux devraient être bientôt terminés. De nouvelles portes vont être posées.

De Monsieur Jean-Luc CORNEVIN : Depuis la création du square rue du Caron la pancarte de rue à disparue, peut-on la retrouver ou en commander une autre ?

Monsieur le Maire demandera aux services techniques de faire une recherche.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers qui n'ont plus, ni remarques, ni questions.

La séance est levée à 23h53.